

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

ICN **SETTIMANALE CORSU**
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

HÉBERGEMENT MARCHAND

UNE BONNE ANNÉE...
MALGRÉ DES
PRÉVISIONS ALARMISTES P6



Illustration ICN

KAMPÀ

1,75€



RELIGION
 AJACCIO A OFFERT À FRANÇOIS
 UN ACCUEIL DIGNE D'UN PAPE
 P18

KAMPÀ P2 • OPINIONS P4 • UN ANNU FÀ P5
 SOLIDARITÉ P8
 INTERVIEW JULIEN FANTI P20
 AGENDA P22
 CARNETS DE BORD P23
 ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

ET COMME IL Y AVAIT TROP DE MIGRANTS,
ÇA A DÉCLANCHÉ UN CYCLONE
QUI A TUÉ PLEIN DE GENS ET DÉTRUIT
LES CHEMINÉES: ILS N'ONT PAS EU DE CADEAU



S O M M A I R E À LA UNE

HÉBERGEMENT MARCHAND

FINALEMENT, LA SAISON FUT BONNE



P6

RELIGION

LE PAPE FRANÇOIS

À AJACCIO

P18



OPINIONS

P4

RÉTRO UN ANNU FÀ

P5

SOLIDARITÉ **UNE ACTION VENUE DU CŒUR DE L'OREZZA**

P8

POLITIQUE **INTERVIEW JULIEN FANTI**

P20

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

P22

CARNETS DE BORD

P23

ANNONCES LÉGALES

P9

PROCHAINE PARUTION VENDREDI 3 JANVIER 2025

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99
pa@aurelli.com

Directeur délégué :

Jérôme Fabro-Aurelli : 06 75 12 93 47
jfa@aurelli.com

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40
informateur.corse@orange.fr1^{er} secrétaire de rédaction**Eric Patris** : 06 44 88 66 33
eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36
gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92
al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97
icn-abonnement@orange.fr

CORSCAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€
114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40Société locataire-gérante des titres et marques
Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Pietà pupulari

Dumenica u 15 di dicembri di u 2024. Hè podassi a prima volta dipoi un bellu pezzu ind'è noi chì l'aghjettivu «storico» hè statu adupratu cù ghjustezza è misura. Qual'hè chì avaria pussutu creda veramenti chì un Papa in eserciziu vinaria in Corsica un bellu ghjornu? In più di duimila anni di cristianità, ùn era mai accadutu pà a nostra isuluccia. C'hè vultutu à aspittà a vulintà è a ditarminazioni di u nostru vescu è cardinali, François Xavier Bustillo, pà veda issu sognu divintà riali. In menu d'un mesi, u viscuvatu, ma dinò i sirvizii di u Statu, di a cità d'Aiacciu è di a Cullittività di Corsica si sò mossi d'una manera strasurdinaria pà urganizà un evenimentu di purtata mundiali: l'accolta di u Papa Francescu. È si pò di senza dubbitu ch'ella hè stata una riescita tamanta. Sò millai è millai d'Aiaccini, è di Corsi di manera generali, di tutti i generazioni, chì sò ghjunti pà pruvà à avvicinassi u più pussibili da u Santu Padre, chì avarà binidittu nant'à a so strada una mansa di zitelli. Hà ancu ricunnisciutu ch'ella era a prima volta ch'ellu ni vidia tantu, ciò chì l'hà cummosu assai. U populu corsu hè statu à l'altezza di issa stonda storica, ch'ella sighi pà a so prisenza massiccia in carrughju, cà pà a so pietà è u so rispettu frà altru durante a messa giganti chì s'hè tinuta à u Casone. Francescu hà incalcatu dinò nant'à i tradizioni forti di i Corsi, chì ci voli à mantena senza sfiatà, ma sempri cù un spiritu umanu, di sulidarità è d'apertura versu l'altri, è micca cù una vulintà d'isulassi o di scluda. U Santu Padre s'hè ancu resu contu di l'impurtanza di i nostri cunfraterni, leia vera trà u sacru è u profanu, u mondu rilighjosu è a sucità civili. Ch'ella sighi in Aiacciu in i lochi induv'ellu hè statu u Papa, o puru davanti à a so televisìo o ascultendu a radiu, sò belli numarosi quilli chì t'ani cusenza d'avè campatu una stonda fora di tempu è chì firmarà stampata ind'i libri di storia. C'hè da spirà oramai chì i ghjesgi s'ani da empia quasgi di listessa manera ogni dumenica in tutta a Corsica grazia à issu viaghju papali chì avarà fattu nascita o rinviu a fedì di certi, ma dinò chì issu mumentu d'una forza tremenda avissi appaciatu ogni cori è ogni anima di issu paesi chì campa, à modu soiu, a so laicità, com'è in nisun altru locu in Francia. ■ Santu CASANOVA

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

L'unité nationale a du plomb dans l'aile. Un coup d'œil à l'actualité récente suffit à s'en convaincre. À quelques jours de Noël, alors que la paix dans les cœurs est aux abonnés absents, égalité et fraternité lui tiennent trop souvent compagnie. On a vu, par exemple, les mêmes qui rappellent à longueur d'année que «*la Corse, c'est en France!*» affirmer sur tous les tons que le pape n'aime pas la France puisqu'il s'est rendu en Corse mais pas à Paris. Énième confirmation que pour certains, le pays se résume à sa capitale, ce joyau que les «*territoires*» ont vocation à sertir et servir. En silence de préférence. Comme chaque année, on a assisté à un concours de propos infects à l'occasion de la finale de Miss France. Cette édition restera cela dit un cru exceptionnel, entre le racisme qu'a pu rencontrer Sabah Aïb depuis qu'elle est devenue Miss Nord-Pas-de-Calais et les commentaires odieux visant la gagnante, Angélique Angarni-Filopon, Miss Martinique. Les territoires d'Outre-mer, on est ravis de les «*posséder*» mais de là à ce qu'une de leurs enfants, qui a de surcroît dépassé la trentaine, incarne la femme française, n'exagérons pas! Et surtout, il y a Mayotte, une terre française mais délaissée, sous-développée, où les mesures d'urgence se font attendre après le passage du cyclone Chido. Où l'action de la puissance publique se résume à un couvre-feu, un deuil national et la promesse de nouvelles mesures contre l'immigration. L'attitude du nouveau Premier ministre qui oublie que le «*territoire national*» c'est aussi cet archipel dévasté; en rajoute avec «*Pau, c'est en France*»; se lance dans un laïus fumeux sur la «*rupture entre la vie de province et le cercle du pouvoir à Paris*» et propose de reloger les Mahorais dans des préfabriqués «*pas très chers*» permet de mesurer l'étendue de la fracture. Que des citoyens, pour la plupart modestes, tentent ici de combler de leur mieux par des dons. En mettant de côté l'arrière-pensée amère qu'en leur qualité de contribuables, ils ont censément déjà donné et que les mécènes de Notre-Dame ne se sont pas manifestés, cette fois. Une raison, finalement, d'espérer en l'homme et en un peuple. Lequel mérite mieux que le spectacle pitoyable donné, à ses dépens, par ses dirigeants. ■ **Elisabeth MILLELIRI**

HUMEUR

Habemus François !

Je m'étais promis de ne pas vous parler du Pape François dans ce billet. Ce sera chose faite! Mais c'est d'un tout autre François dont il sera question, moins prestigieux, moins charismatique, moins international et moins consensuel que prévu aussi. La fumée blanche a tout de même tardé à s'échapper de la cheminée de Matignon. On nous avait prédit un conclave rapide pour le nouveau Premier ministre, le quatrième depuis le début de l'année. Les nostalgiques de la IV^e République savoureront le moment. François Bayrou prend donc les rênes du gouvernement, ou du moins ce qu'il en reste, dans un contexte politique plus que particulier pour la France, pour ne pas dire surréaliste, au vu d'une situation que même les commentateurs politiques les plus chevronnés ne trouvent plus les mots pour la décrire. Mais qu'importe, François a eu son cadeau de Noël avant l'heure. Dans les couloirs de l'Élysée, on raconte même qu'il aurait joué l'enfant gâté pour pouvoir le déballer avant le jour J. Comme quoi, à 73 ans, nous pouvons toujours garder notre âme d'enfant. Et on ne se prive pas de faire joujou avec les ors de la République. Première étape, premier couac... Il prend un jet pour se rendre au conseil municipal de Pau, dont il est toujours le maire, mais «*Je n'abuse jamais des moyens de l'État*». Et puis c'est une telle difficulté de trouver des avions de ligne. Je laisse ici le soin à chaque lecteur d'apprécier la réponse et d'en tirer les conclusions qu'il souhaite. Gardons en tête, tout de même, qu'un cyclone meurtrier vient de toucher Mayotte, que le pays traverse ce qu'on peut appeler une crise politique et financière, et que l'on débat aussi sur la réduction du train de vie de l'État. Évidemment, le conseil municipal de Pau, c'est important, mais comme dit l'adage: «*Un grand pouvoir implique de grandes responsabilités*». Et être responsable, c'est aussi faire des choix. Que voulez-vous, une vie à arpenter les ministères et autres commissions dont l'intérêt n'est pas toujours clair laisse tout de même des traces. Son patron a fait de même: un aller-retour en Corse pour offrir un livre sur Notre-Dame à un autre François. Joyeux Noël à tous! ■ **Christophe GIUDICELLI**

Linda geitner @geitner_linda
@f_philippot le pape n'aime pas la france ni dieu il l'a oublié et nous on aime dieu et la france mais pas ce qu'elle est devenue pour le moment et on n'a aucun sentiment pour le pape, il n'existe pas

Made @nomanslanderr · 13 déc.
- Sabah Aïb candidate à Miss France 2025 victime de harcèlement: "Mes parents et mes grands parents sont nés en France. Je n'ai jamais eu la moindre remarque raciste de ma vie, jusqu'à cette élection". (Via @le_Parisien) #MissFrance #MissFrance2025 #SabahAïb #Racisme

François Gemenne @Gemenne
Il est probable que le cyclone Chido ait été dopé par la température de l'Océan Indien. Mais ce qui crée une telle dévastation, c'est avant tout l'énorme vulnérabilité sociale de Mayotte, son abandon politique. Attention à ne pas faire du climat un alibi.

Clap mayotte @Clapmayotte · 16 déc.
Kawéni...48h00 une aide insuffisante sur le terrain. Des milliers de gens livrés à eux mêmes, une désorganisation totale. Pas d'eau, pas d'électricité, pas d'internet et la famine qui nous guette. Partagez ce post pour que le monde soit témoin. #chido

Clap mayotte @Clapmayotte · 10h
Nos maisons sont devenues des confettis mais toujours pas d'annonce d'Etat d'urgence et encore moins de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Par contre @BrunoRetailleau a décrété un couvre feu! Youpi! 🇫🇷🇫🇷🇫🇷
On va pouvoir se coucher tôt ce soir!

Louis Witter @LouisWitter · 12h
Mayotte n'a ni électricité ni réseau, l'eau courante n'est pas rétablie, des dizaines de personnes sont encore sous les décombres, mais déjà le Ministre de l'intérieur nous parle IMMIGRATION.

Libération @libe · 5h
Bayrou à l'Assemblée pour justifier sa présence à Pau hier : «Il n'est pas d'usage que le Premier ministre et le président quittent en même temps le territoire national»
Rappel : Mayotte est un département tricolore. ...

Ultimes scores @PanettonePazzo · 9 min
On est ce pays merveilleux où ce sont les pauvres qui doivent venir en aide à des encore plus pauvres parce que les multi-millionnaires préfèrent sortir le chéquier pour une cathédrale aussi patrimoniale soit-elle

UNE FIN D'ANNÉE QUELQUE PEU AGITÉE



Le mois de décembre commence avec une nouvelle tempête qui touche la Méditerranée. Le 1^{er}, toute la Corse est placée en alerte orange vent violent et on annonce des rafales qui pourront atteindre 200 km/h par endroits. Les conditions climatiques s'annoncent tellement mauvaises que plusieurs événements sont annulés ou reportés, à l'instar de l'ouverture du marché de Noël d'Ajaccio ou de plusieurs rencontres sportives. Durant tout le week-end, la tempête *Ciro* balaye la Corse et prive plusieurs milliers de foyers d'électricité tout en perturbant les transports aériens et maritimes, mais aussi la circulation sur les routes où plusieurs arbres se sont couchés. Il faut dire que les bourrasques atteignent des records. Dans le Cap Corse, une rafale à 186 km/h est notamment enregistrée. De quoi attiser des incendies qui se déclarent en Haute-Corse, et notamment à Brando où un vent soufflant à 150 km/h fait gagner du terrain aux flammes qui menacent un temps les habitations de la commune. Au final, ce sont près de 120 hectares de maquis qui sont ravagés par ce feu. Les conséquences de cette tempête font également craindre des suites qui pourraient s'avérer dramatiques pour l'environnement après que la presse italienne rapporte que le 2, une partie de la cargaison d'un navire d'une compagnie battant pavillon italien est tombée à la mer entre les côtes toscanes et la Corse. Or ces conteneurs qui étaient partis de La Valette pour rallier Gênes, contiendraient, toujours selon les médias italiens, 28 000 litres d'acide sulfurique, un produit hautement corrosif et toxique pour le milieu marin. La cargaison aurait de surcroît coulé à plus de 900 m de profondeur à proximité immédiate du sanctuaire Pelagos, une zone de protection renforcée des mammifères marin. Une enquête est ouverte au chef de présomption de « pollution dangereuse de l'environnement » par le parquet de Gênes, tandis qu'en Corse l'inquiétude grandit et que les réactions politiques se multiplient. Le député de la 2^e circonscription de Haute-Corse, Jean-Félix Acquaviva, interroge notamment le gouvernement le 13 lors de la séance de questions à l'Assemblée nationale. Le secrétaire d'État à la mer, Hervé Berville, lui répondra avoir demandé une remontée d'informations dans le cadre de l'accord tripartite intergouvernemental de coopération entre les États français, italien et monégasque pour la préservation du milieu marin, dit Ramoge. Dans le même temps la préfecture maritime de la Méditerranée affirme « que les eaux aux abords de la Corse ne seront pas contaminées ». Pendant ce temps-là, un mois après un autre épisode météorologique violent, le centre Corse pense toujours ses

plaies. Du fait de la destruction de la route par la puissance des crues qui ont accompagné les tempêtes *Ciaran* et *Domingo*, la vallée de la Restonica est toujours inaccessible en voiture et place les bergeries à plus de trois heures de marche. Pour venir en aide aux éleveurs, la mairie de Corte organise le 3 décembre une importante opération d'hélicoptage pour ravitailler les bêtes. Le 19, une réunion est par ailleurs organisée entre les services de l'État, de la Collectivité de Corse, et la mairie de Corte pour tenter de préparer au mieux la saison 2024 dans cette vallée qui attire chaque année des milliers de touristes. Faute de pouvoir reconstruire la route à courte échéance, la mise en place d'un service de navettes est envisagée. Au plan politique, le projet de loi pour contrôler l'immigration qui fait couler beaucoup d'encre au vu des mesures parfois qualifiées d'inhumaines qu'il porte, est finalement adopté le 19. Un mois plus tard, le Conseil constitutionnel déclarera toutefois le texte partiellement non conforme à la Constitution. Sur la scène internationale, la guerre s'enlise sur la bande de Gaza et le ministre de la défense israélien avertit d'ailleurs que la lutte contre le Hamas « durera plus que quelques mois ». Enfin, dans un registre plus joyeux, c'est Noël en avance pour de nombreux fans de musique corses. Les mélomanes sont en effet en effervescence depuis l'annonce d'un concert de Sting dans le cadre du Aiò Festival, la rock star ayant répondu favorablement à l'invitation de l'organisateur du festival, début août. La billetterie qui ouvre le 8 est prise d'assaut et les places s'arrachent en quelques heures pour un concert qui s'annonce mémorable. Dans le domaine de la culture toujours, juste avant Noël, on apprend également que la Madone de Brando va enfin rentrer chez elle, après deux siècles d'exil. Après d'âpres négociations entre la Collectivité de Corse et une famille de collectionneurs lyonnais en possession du tableau depuis 1839 qui comptait le vendre aux enchères, un accord a en effet été trouvé. ■ **Manon PERELLI**

UN AN PLUS TARD

À 9 jours de Noël, la Corse a vécu un événement historique ! Invité par le cardinal Bustillo, le Pape François s'est rendu à Ajaccio, le temps d'une visite d'une journée où il a pu être témoin de la ferveur populaire qui anime l'île. « Je me suis senti chez moi », a-t-il confié à l'heure du départ. ■

HÉBERGEMENT MARCHAND

UNE BONNE ANNÉE... MALGRÉ DES PRÉVISIONS ALARMISTES.



En dépit des prédictions alarmistes, des nombreuses inquiétudes maintes fois exprimées et largement relayées tant au plan local que national, il s'avère qu'en définitive 2024 a été propice à un rebond du secteur de l'hébergement touristique professionnel en Corse. Et ce bien avant que la visite papale à Ajaccio ne vienne encore contribuer à remplir avions, bateaux, locations de tourisme et hôtels.

On nous annonçait un désastre, un marasme sans précédent. Très régulièrement, quotidiens, magazines, radios et chaînes de télévision, locales comme nationales, se sont fendus d'un sujet où il était question d'une Corse boudée ou même carrément désertée par les touristes. In fine, dans une toute récente étude*, l'Insee dresse au contraire le bilan d'une année 2024 marquée par un rebond sensible de l'activité pour différentes entreprises du secteur touristique. Un miracle? La visite du pape François à Ajaccio le 15 décembre, n'a en tout cas rien à voir dans le décalage constaté entre prédictions apocalyptiques et réalité chiffrée, même si elle devrait contribuer à booster encore les résultats des compagnies de transports et des entreprises du secteur de l'hébergement.

PRINCIPAUX GAGNANTS: CAMPINGS ET HÔTELS

L'étude produite est en effet antérieure au déplacement du souverain pontife. Elle indique qu'entre avril et septembre 2024, les hébergements collectifs de tourisme ont enregistré 9,9 millions de nuitées, soit 625 000 nuitées supplémentaires dans les établissements professionnels marchands ce qui représente une hausse de 6,7 % par rapport à 2023. On peut certes objecter que ça ne suffit pas à compenser la baisse de 8,1 % enregistrée sur les nuitées en 2023 par rapport à 2022. Ce serait oublier un peu vite que 2022 a été marquée par un record absolu de fréquentation souvent qualifié «d'exceptionnel». La Corse et, dans une moindre

mesure, Provence-Alpes-Côte-d'Azur (+ 2,1%) sont les seules régions métropolitaines à avoir enregistré une hausse de la fréquentation touristique. Durant la saison estivale 2024, les touristes ont fréquenté en premier lieu les campings, grands perdants de la saison 2023, qui ont vu cette fois leur fréquentation augmenter de 10,4 % dépassant ainsi leur niveau d'avant le Covid. Ils regroupent 38 % des nuitées en Corse pour 2024. Hausse marquée également pour les hôtels, avec 10,6 % de nuitées supplémentaires. En revanche, la fréquentation a diminué pour la seconde année consécutive pour les autres hébergements collectifs touristiques (AHCT: résidences hôtelières et de tourisme, villages de vacances, auberges de jeunesse...) avec 1,7 % de nuitées en moins. La hausse notable de fréquentation s'est étalée sur l'ensemble de la saison 2024 dans les hôtels et campings mais pas dans les AHCT. Les nombreux ponts calendaires et les tarifs moins élevés qu'en été expliquent en partie l'étalement de la saison sur l'avant et l'arrière-saison observée ces dernières années. En avant-saison, d'avril à juin, la fréquentation des hébergements touristiques insulaires a augmenté par rapport à l'année précédente avec 197 000 nuitées supplémentaires (+7,3 %). Le mois de mai a été le plus dynamique avec + 19 % sur le nombre de nuitées par rapport à 2023 dans les hébergements marchands et le dynamisme d'avant-saison dans les hôtels a généré 100 000 nuitées de plus qu'en 2023. En juillet et août, le nombre de nuitées a progressé de 7,2 % dans les hébergements marchands insulaires par rapport à l'an passé

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NUITÉES DANS LES HÉBERGEMENTS COLLECTIFS DE TOURISME ENTRE LES SAISONS ESTIVALES 2023 ET 2024, PAR RÉGION

RÉGION	NOMBRE DE NUITÉES 2024 (EN MILLIERS)	ÉVOLUTION 2023/2024 (EN %)
Île-de-France	43 650	-6,3
Centre - Val de Loire	7 258	-5,1
Bourgogne-Franche-Comté	8 207	-2,4
Normandie	12 231	-3,4
Hauts-de-France	10 265	-1,0
Grand Est	14 158	-3,6
Pays de la Loire	20 586	-3,9
Bretagne	21 172	-6,0
Nouvelle-Aquitaine	46 707	-1,5
Occitanie	46 100	-0,6
Auvergne-Rhône-Alpes	35 848	-0,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	42 281	2,1
Corse	9 941	6,7

Champ: Ensemble des hébergements collectifs de tourisme implantés en France métropolitaine
Sources: Insee, enquêtes de fréquentation touristique 2023 et 2024, résultats provisoires pour 2024.

Les hôtels de Corse ont totalisé 2,8 millions de nuitées, soit 269 000 de plus qu'en 2023 entre avril et septembre 2024, une hausse de fréquentation de 10,6 % qui s'inscrit à contre-courant de la tendance métropolitaine [-3,5 %]. Or cette hausse est surtout due à la contribution des touristes étrangers, avec une augmentation du nombre de leurs nuitées plus importante que celle des touristes venus de France.

et les campings insulaires ont engrangé à eux seuls 250 000 nuitées de plus qu'en 2023 (+10,9 %) tandis que le remplissage des hôtels progressait de 10,6 % et que les AHCT perdaient 1,1 % de clientèle estivale. La hausse s'est maintenue en septembre (+ 4 %) portée par les campeurs (+11,7 %) et la clientèle hôtelière (+9,8 %) alors que celle des AHCT accusait - 9,5 %. D'avril à septembre 2024, les touristes ont passé 2,8 millions de nuitées dans des AHCT soit 1,7 % de moins que la saison précédente. Cette baisse, plus faible que la moyenne métropolitaine [-2,8 %], concerne exclusivement les établissements de Haute-Corse [-5,2 %] dont l'offre de logements a diminué [-3,3 %]. Les établissements de Corse-du-Sud totalisent en revanche un nombre de nuitées supérieur de 1,1 % à celui de 2023. Le repli de fréquentation est exclusivement imputable à la clientèle française. En effet, leur recul de 4,1 % de nuitées n'est pas compensé par la hausse de la fréquentation non-résidente [+6,3 % au niveau régional], et pour cause: les Français constituent les trois quarts de la fréquentation des AHCT.

RETOUR EN FORCE DE LA CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE

Autre bonne surprise, le grand retour de la clientèle en provenance de pays étrangers, [+13,3 %] qui a atteint le nombre record de 3,5 millions de nuitées, soit 35 % des nuitées passées dans les hébergements touristiques. Les Allemands (1 million de nuitées), Italiens (510 000 nuitées) et Suisses (300 000 nuitées) représentent plus de la moitié de la clientèle étrangère des campings et hôtels insulaires. La clientèle néerlandaise a progressé quant à elle de 38 % par rapport à 2023 et totalise 200 000 nuitées. On note aussi, mais dans une moindre proportion, une fréquentation accrue des Britanniques avec 70 000 nuitées.

La clientèle française a cela dit représenté 65 % des nuitées dans la région, contre 69 % pour l'ensemble de la France métropolitaine. Elle entame son retour cette saison [+3,5 %], après avoir nettement reculé lors de la saison précédente

[-12,6 % en 2023]. Les touristes français ont contribué davantage à la hausse de fréquentation des campings de Corse avec 180 000 nuitées supplémentaires et sont restés majoritaires au sein de la clientèle de l'hôtellerie de plein air (56 %), leur proportion étant néanmoins inférieure à la moyenne métropolitaine (70 %) pour ce type d'hébergement. Les campeurs venant de l'étranger ont également été plus présents dans ces établissements que la saison précédente (+13,5 % de nuitées): les Allemands ont représenté 880 000 nuitées, 100 000 de plus que l'an passé; les Italiens 360 000 nuitées et les Suisses 190 000 nuitées.

Les hôtels de Corse ont totalisé 2,8 millions de nuitées, soit 269 000 de plus qu'en 2023 entre avril et septembre 2024, une hausse de fréquentation de 10,6 % qui s'inscrit à contre-courant de la tendance métropolitaine [-3,5 %]. Or cette hausse est surtout due à la contribution des touristes étrangers, avec une augmentation du nombre de leurs nuitées plus importante que celle des touristes venus de France. Les Italiens (150 000 nuitées) ont constitué la première clientèle étrangère des hôtels, suivis des Allemands (140 000 nuitées et des Suisses (100 000 nuitées). La clientèle des hôtels s'est encore orientée vers les établissements classés 2 et 3 étoiles qui regroupent 54 % des nuitées, mais l'Insee relève que dans les établissements hôteliers haut de gamme (4 et 5 étoiles), l'offre s'est élargie de 8,8 % et que la fréquentation a progressé de 18 %. En parallèle du développement de l'offre d'hébergements, le taux d'occupation des établissements hôteliers a crû de deux points par rapport à 2023. Toutefois, cette hausse de fréquentation a été sans effet sur la durée moyenne des séjours qui est demeurée équivalente à celle de 2023 avec 2,2 jours.

En somme, il n'était sans doute pas nécessaire de proclamer 2024 «annus horribilis» pour le secteur de l'hébergement professionnel. ■ AN

* Insee Analyses Corse n° 54: En Corse, la fréquentation touristique rebondit en 2024, par Marie-Pierre Nicolai et Déborah Caruso.

A VALELLA 360

UNE ACTION SOLIDAIRE VENUE DU CŒUR DE L'OREZZA



Miché Dominici est musicien : batteur, guitariste mais aussi chanteur et compositeur. Il y a quelques années, il a eu l'idée d'inviter différents artistes insulaires à venir enregistrer dans sa maison familiale, à Parata d'Orezza, où il s'était installé pour passer le confinement au printemps 2020. De ces nombreuses collaborations est née le projet A Valella 360 : des compilations qui ont pour but de collecter des fonds pour venir en aide aux plus démunis.

A Valella, c'est le nom de la petite maison des grands-parents de Miché Dominici, dans le village de Parata d'Orezza. On parle ici de ruralité pure. C'est là que le musicien, batteur mais aussi guitariste et chanteur, avait choisi de se réfugier durant le confinement, en mars 2020. Et c'est là qu'il a fait ses débuts de compositeur. Miché met également un point d'honneur à défendre ce qui lui tient à cœur, comme la langue corse, il a par exemple composé une chanson pour Scola Corsa. La maison familiale symbolise donc un besoin de retour aux sources et aux essentiels qui lui tenaient à cœur. Un lieu, aussi, qui rassemble et qui fédère. Beaucoup de créations y ont vu le jour et le studio d'enregistrement qu'il avait aménagé dans cette maison a été conservé après le confinement pour enregistrer ses amis artistes et les filmer en live avec une caméra à 360 degrés afin de les retransmettre sur les réseaux sociaux.

C'est aussi entre les murs de A Valella qu'a progressivement vu le jour une action solidaire qui réaffirme la persistance des valeurs fortes du partage, dans une île où 18 % des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté (moins de 1150 euros par mois). Lors de ses sessions d'enregistrement confinées, Miché avait plus d'une fois mesuré la chance d'avoir un toit au dessus de la tête. Admiratif devant les chaînes de solidarité qui s'étaient mises en place après la survenue de la pandémie, il a tenu à ce que les bénéfices de ses premières créations soient reversés à des associations, notamment à Fratellenza, qui offre des repas aux sans abris : « Si mon travail peut être utile à des gens, je vais le faire au maximum ».

Miché Dominici a imaginé par la suite faire également de A Valella le point d'ancrage d'une opération qui s'inscrirait dans

la durée. Il a souhaité proposer les prestations enregistrées des artistes qui fréquentaient son studio sur un album en téléchargement, *A Valella 360*, afin de récolter de quoi permettre à des associations d'embellir le Noël des enfants de familles défavorisées. « On se rapprochait des fêtes, et j'ai pensé que ça serait une bonne idée de se servir de ces enregistrements pour lever des fonds afin de distribuer des cadeaux ». Énormément d'artistes se sont engagés pour la première saison de collecte et cette implication s'est poursuivie les années suivantes, toujours autour de A Valella. Une démarche bienveillante et réconfortante en période de fêtes, qui rassemble autour de valeurs de partage et d'engagement et positionne la musique et l'artiste comme des vecteurs de bonheur. Pour autant, Miché Dominici ne souhaite pas être mis trop en avant pour cette initiative, il a donc choisi de collaborer avec l'association La Roue de Secours, basée à Moriani. C'est cette association qui est chargée de sélectionner les familles dans le besoin tout au long de l'année et de leur distribuer les cadeaux. Par ailleurs, A Valella 360, c'est aussi, depuis l'été 2023, l'opportunité d'animer un village de 25 habitants, avec un habitat très dispersé, pour y réunir près de 400 personnes autour de la musique, à l'occasion d'un concert auxquels prennent part les hôtes du studio d'enregistrement.

Cette année, pour le volume III, le thème de *A Valella 360* évolue pour devenir un projet itinérant qui, tout en conservant le même état d'esprit, offre cette fois aux artistes de choisir eux-mêmes le lieu où ils souhaitent tourner leur live. Grâce à la caméra à 360 degrés, c'est l'occasion de faire découvrir des lieux, d'en redécouvrir même certains, et de permettre de voyager un peu partout en Corse. ■ Frédéric BOURREAU-MICAELLI



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

CREATION SOCIETE

N° 01
AECN
ASSOCIATION EUROPEENNE
DES CHAMBRES D'INDUSTRIELS
ET COMMERCIANTS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 17 octobre 2024, à LAMA.

Dénomination : SCI SANTA MARIA.

Forme : Société Civile Immobilière.

Siège social : Lieu-Dit E Curtaline, 20218 Lama.

Objet : Acquisition, prise à bail, conservation, administration, gestion, mise en location de tout terrain et immeuble construit ou en cours de construction.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 500 euros

Montant des apports en numéraire : 500 euros.

Cession de parts et agrément :

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Gérant : Monsieur Don-Louis VALLESI, demeurant Lieu-Dit E Curtaline, 20218 Lama

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SCI JPF, au capital de 500 €.

Siège : Chez Mr DOMINICI Jean-Philippe, Stagnale, 20270 Aleria.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

L'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur, la transformation, la construction, la location, la cession de tous immeubles ou biens immobiliers d'activité ou à usage de bureaux ou à usage résidentiel.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 500,00 €.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés uniquement.

Gérant : Monsieur Jean-Philippe DOMINICI, demeurant 4, Rue des Écoles, 74100 Ville La Grand.

Gérante : Madame Francesca, Maria SAVELLI, demeurant 4, Rue des Écoles, 74100 Ville La Grand.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date de 23/11/2024, il a été constitué une SARL Unipersonnelle.

Dénomination : TLG STRATEGIE

Siège social : 12, U Linaru Punticeddu, Le Ponticello, 20100 Grossa

Capital : 1000 €

Objet social : Conseil et soutien aux entreprises, conseil opérationnel en management et logistique administrative et commerciale.

Durée : 99 ans.

Gérance : M. LHUILLIER THIERRY, 12, U Linaru Punticeddu - Le Ponticello - 20100 Grossa.

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 04

BOULANGERIE DE L'AQUEDUC

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 7500 euros

Siège social : Lieu-dit Les 7 Ponts

20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 12 décembre 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination :

BOULANGERIE DE L'AQUEDUC

Siège : Immeuble Le Darna - Chemin de Pietralba - 20090 Ajaccio

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 7500 euros

Objet : L'exploitation des activités de boulangerie, pâtisserie, sandwicherie, confiserie et produits régionaux ; l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ; Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Olivier Antoine Paul MINICONI, demeurant 6, Avenue Pascal PAOLI, 20000 Ajaccio.

Directeur général : Monsieur Christophe, Dany HERBY, demeurant Lieu-dit Prato In Vignale, 20167 Alata.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/11/2024, il a été constitué une SAS dénommée :

PAD DISTRIBUTION

Sigle : PAD

Siège social : Ldt Capitana - 20290 Luciana

Capital : 4500,00€

Objet : La distribution de produits alimentaires et non alimentaires, de marchandises, matériels, sans transformation

Président : M. PIRAS Francesco, N° 14, Lotissement le California, 20290 Lucciana

Admission aux assemblées et droits de vote : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au greffe de Bastia.

N° 06

ECO CORSE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Alzete 2, A1, Prunete

20221 Cervione

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 12/09/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : ECO CORSE

Siège : Alzete 2 - A1 - Prunete - 20221 Cervione

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 10.000 euros

Objet : Travaux de maçonnerie générale, vente, négoce et intermédiation de tous supports de produits se rapportant aux matériaux, l'isolation des biens et sources d'énergie rattachées à l'environnement durable, conseil en gestion de l'économie d'énergie.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Pierre-Paul Giovacchini, demeurant Velone Orneto, 20230 Velone Orneto

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 07

CAFE CREME

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social : LD Caruscino

20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 11/12/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : CAFE CREME

Siège : LD Caruscino, 20137 Porto-Vecchio

Durée : QUATRE VINGT DIX NEUF ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 500 euros

Objet : Salon de thé

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix, mais chaque associé ne peut disposer de plus de UNE VOIX PAR ACTION quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur PUDDU Raphaël, demeurant Route de Renajolo, Lieu-dit Ambacu, 20137 Porto-Vecchio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 08

SCI "La Douceur de l'eau"

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Chez Mme Stéphanie FEDE

Résidence la Citadelle - 20250 Corte

AVIS DE CONSTITUTION

SIEGE SOCIAL : Chez Mme Stéphanie FEDE - Résidence la Citadelle - 20250 Corte

OBJET : - L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevé, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous les biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

DUREE : 99 années

GERANCE :

- Stéphanie FEDE, demeurant Résidence la Citadelle, Corté 20250.

- Laurent VINCENSINI, demeurant Résidence la Citadelle, Corté 20250.

APPORTS EN NUMERAIRE : 1000 euros

CESSION DE PARTS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'après agrément.

Pour avis,

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Bastia, du 11/12/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location, mise à disposition des Associés ou tout autre moyen de tous immeubles, biens immobiliers, parts de Sociétés Civiles Immobilières, terrain à bâtir, détenus en pleine propriété, nue propriété ou usufruit, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation sous forme de vente, échange ou apport en Société de tout ou partie des biens composant l'actif social devenus inutiles à la Société, dans la mesure où ces actes ne constituent pas des actes de commerce,

- L'acquisition et la gestion de valeurs mobilières et de tous instruments financiers, cotés en bourse ou non cotés, français ou étrangers, y compris la prise de participation dans toute société civile ou commerciale,

- Et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Dénomination : FUNTANA A L'OLMU

Siège social : Chez Monsieur Georges MEONI, Hameau de Casta, 20246 Santo Pietro Di Tenda

Capital : 1.000 €.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

Agrément des cessionnaires de parts sociales : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par l'unanimité des associés lors d'une décision collective extraordinaire.

Gérant : Monsieur Charles MEONI, demeurant Les Pins Parasols II - Bd Benoite Danesi - 20200 Bastia.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia, du 13 décembre 2024, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AGRICO

Forme : Société par Actions Simplifiée
Siège social : Centre Commercial Port Toga - 20200 Bastia

Capital social : 1.000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Objet : L'achat, la propriété, la gestion, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens et droits immobiliers, leur entretien, leur réparation et leur modification.

D'une manière générale, toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ;

L'exploitation directe ou indirecte, l'achat, la vente de tous fonds de commerce de distribution de produits de consommation alimentaire ou non ;

La prise d'intérêt de toutes valeurs mobilières ou droits sociaux de toutes sociétés, tant en France qu'à l'étranger ; L'assistance technique, commerciale et administrative dans les domaines d'activité se rattachant à l'objet social.

Admission aux assemblées et droits de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective

Transmission des actions : Les cessions d'actions sont soumises aux procédures de préemption et d'agrément.

Président de la société : SAS CORIN, société par actions simplifiée au capital de 23.314.220,16 €, dont le siège social est situé Centre Commercial Port Toga, BASTIA [20200], immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 337 921 860, représentée par son Président en exercice, Monsieur Noël DEVICHI, demeurant à BASTIA [20200], Cardo Village.

Immatriculation : Au R.C.S. de Bastia.
Pour avis, Le Président.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 05/12/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

PAZZALA MATARIALI

Objet social : Le commerce, l'achat, la vente et la location de tous véhicules automobiles sans chauffeur à destination de tout public, et de tout matériel et véhicule agricole, l'achat-vente de tous véhicules neuf ou d'occasion et toutes activités connexes ou annexes se rapportant à ces activités.

Siège social : 55, Rue Cardinal Fesch, 20000 Ajaccio
Capital : 100 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

Président : M. COURDIL François - Poghju Supranu - 20190 Forciolo
Admission aux assemblées et droits de votes : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Clause d'agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Le Président.



HOLY

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 7.900.000 euros

Siège social : Chez M. GUGLIELMI Olivier

Taglio Rosso - Route de Sotta

20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 10/12/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : HOLY

Siège : Chez M. GUGLIELMI Olivier, Taglio Rosso, Route de Sotta, 20137 Porto-Vecchio

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 7.900.000 euros

Objet : L'acquisition, la gestion des titres de toutes sociétés relevant du statut juridique et fiscal des sociétés de droit français ou étranger, l'étude, la création, la direction, l'organisation, le contrôle, le financement de toutes affaires ou entreprises, la participation à la conduite de la politique de ses filiales avec le cas échéant la fourniture, selon les besoins, de services spécifiques à celles-ci ; L'acquisition de parts de SICAV, et de fonds communs de placement, de parts de sociétés civiles ayant elles même pour objet la gestion d'un portefeuille de titre ; La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières ci-après apportées à la Société ; L'acquisition de biens et droits immobiliers, leur exploitation par tous moyens et éventuellement leur aliénation ; Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Objet et transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, les cessions et transmissions d'actions, à l'exception de celles intervenant envers les associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Olivier GUGLIELMI, demeurant Taglio Rosso, Route de Sotta, 20137 Porto-Vecchio, de nationalité française

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.
Pour avis, Le Président.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia, du 13 décembre 2024, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : QCH

Forme : Société par Actions Simplifiée

Siège social : Centre Commercial Port Toga - 20200 Bastia
Capital social : 1.000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Objet : L'achat, la propriété, la gestion, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens et droits immobiliers, leur entretien, leur réparation et leur modification. .../...

D'une manière générale, toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ;

L'exploitation directe ou indirecte, l'achat, la vente de tous fonds de commerce de distribution de produits de consommation alimentaire ou non ;

La prise d'intérêt de toutes valeurs mobilières ou droits sociaux de toutes sociétés, tant en France qu'à l'étranger ; L'assistance technique, commerciale et administrative dans les domaines d'activité se rattachant à l'objet social.

Admission aux assemblées et droits de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective

Transmission des actions : Les cessions d'actions sont soumises aux procédures de préemption et d'agrément.

Président de la société : SAS CORIN, société par actions simplifiée au capital de 23.314.220,16 €, dont le siège social est situé Centre Commercial Port Toga, BASTIA [20200], immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 337 921 860, représentée par son Président en exercice, Monsieur Noël DEVICHI, demeurant à BASTIA [20200], Cardo Village.

Immatriculation : Au R.C.S. de Bastia.
Pour avis Le Président.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia, du 13 décembre 2024, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : QCA

Forme : Société par Actions Simplifiée
Siège social : Centre Commercial Port Toga - 20200 Bastia

Capital social : 1.000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Objet : L'achat, la propriété, la gestion, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens et droits immobiliers, leur entretien, leur réparation et leur modification.

D'une manière générale, toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ;

L'exploitation directe ou indirecte, l'achat, la vente de tous fonds de commerce de distribution de produits de consommation alimentaire ou non ;

La prise d'intérêt de toutes valeurs mobilières ou droits sociaux de toutes sociétés, tant en France qu'à l'étranger ; L'assistance technique, commerciale et administrative dans les domaines d'activité se rattachant à l'objet social.

Admission aux assemblées et droits de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective

Transmission des actions : Les cessions d'actions sont soumises aux procédures de préemption et d'agrément.

Président de la société : SAS CORIN, société par actions simplifiée au capital de 23.314.220,16 €, dont le siège social est situé Centre Commercial Port Toga, BASTIA [20200], immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 337 921 860, représentée par son Président en exercice, Monsieur Noël DEVICHI, demeurant à BASTIA [20200], Cardo Village.

Immatriculation : Au R.C.S. de Bastia.
Pour avis, Le Président.



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia, du 13 décembre 2024, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : QCB

Forme : Société par Actions Simplifiée
Siège social : Centre Commercial Port Toga - 20200 Bastia

Capital social : 1.000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Objet : L'achat, la propriété, la gestion, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens et droits immobiliers, leur entretien, leur réparation et leur modification.

D'une manière générale, toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ;

L'exploitation directe ou indirecte, l'achat, la vente de tous fonds de commerce de distribution de produits de consommation alimentaire ou non ;

La prise d'intérêt de toutes valeurs mobilières ou droits sociaux de toutes sociétés, tant en France qu'à l'étranger ; L'assistance technique, commerciale et administrative dans les domaines d'activité se rattachant à l'objet social.

Admission aux assemblées et droits de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective

Transmission des actions : Les cessions d'actions sont soumises aux procédures de préemption et d'agrément.

Président de la société : SAS CORIN, société par actions simplifiée au capital de 23.314.220,16 €, dont le siège social est situé Centre Commercial Port Toga, BASTIA [20200], immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 337 921 860, représentée par son Président en exercice, Monsieur Noël DEVICHI, demeurant à BASTIA [20200], Cardo Village.

Immatriculation : Au R.C.S. de Bastia.
Pour avis, Le Président.

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Campana, du 11/12/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

VINCENSINI CHARLES DANSE

Siège : Village de Campana - 20229 Campana

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1.000,00 euros

Objet : L'enseignement de toutes les disciplines de danse quelle qu'elles soient, l'organisation de stages et d'ateliers chorégraphiques pour tous types et disciplines de danse pour adultes et enfants, la création et la mise en scène de chorégraphies, l'organisation de manifestations culturelles dansées pour tout public.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Charles, Jean, Alex VINCENSINI, demeurant Village de Campana à Campana [20229].

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia, du 13 décembre 2024, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : QCC

Forme : Société par Actions Simplifiée

Siège social : Centre Commercial Port Toga - 20200 Bastia

Capital social : 1.000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Objet : L'achat, la propriété, la gestion, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens et droits immobiliers, leur entretien, leur réparation et leur modification.

D'une manière générale, toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ;

L'exploitation directe ou indirecte, l'achat, la vente de tous fonds de commerce de distribution de produits de consommation alimentaire ou non ;

La prise d'intérêt de toutes valeurs mobilières ou droits sociaux de toutes sociétés, tant en France qu'à l'étranger ;

L'assistance technique, commerciale et administrative dans les domaines d'activité se rattachant à l'objet social.

Admission aux assemblées et droits de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective

Transmission des actions : Les cessions d'actions sont soumises aux procédures de préemption et d'agrément.

Président de la société : SAS CORIN, société par actions simplifiée au capital de 23.314.220,16 €, dont le siège social est situé Centre Commercial Port Toga, BASTIA [20200], immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 337 921 860, représentée par son Président en exercice, Monsieur Noël DEVICHI, demeurant à BASTIA [20200], Cardo Village.

Immatriculation : Au R.C.S. de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10/12/2024, il a été constitué une Société.

Dénomination sociale : N&CHILL

Sigle : N&CHILL

Siège social : Bâtiment GIROLATA B, 8, avenue Napoléon III, 20000 Ajaccio

Forme sociale : Société par Actions Simplifiée

Objet social : L'objet de la société est le commerce de détail d'alimentation générale, incluant la vente de produits alimentaires spécifiques ou non, boissons, produits ménagers, et toutes activités annexes.

Accessoirement la préparation, la vente de plats cuisinés à consommer sur place, à emporter, ou en livraison.

Capital social : 1000,00 €

La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Admissions aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Durée :** 99 années

Agrément : Un agrément s'étend à tous les actionnaires de la Société.

Inaliénabilité : Les actions sont inaliénables pendant une durée de dix (10) ans à compter de la date d'immatriculation. Elle s'applique à toutes transmissions de capital à l'exception de celles qui s'opèrent au profit des actionnaires de la Société.

Préemption : Une faculté de préemption s'étend à tous les actionnaires de la Société. Le droit de préemption s'applique à toute transmission de titres et valeurs mobilières donnant accès au capital.

Premier dirigeant :

Président : Monsieur Alberto Diogo PENTEADO DA FONSECA, né le 25/07/1991 à AJACCIO [FRANCE], de nationalité Portugaise, demeurant Bâtiment GIROLATA B, 8, avenue Napoléon III, 20000 Ajaccio [France], nommé pour une durée de 1 ans.

MODIFICATION GERANT

N° 19



SAS Alain SPADONI & ASSOCIES,

Notaires à Ajaccio (Corse-du-Sud)

CODE CRPCEN 20004

3, avenue Eugène Macchini

Immeuble "Le Régent"

Suivant acte reçu par Maître Charles SANTUCCI, Notaire associé de la SAS Alain SPADONI & Associés, Notaires, le 21 novembre 2024, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 05/12/2024 Référence 2024 N 00663 :

Il a été décidé à l'unanimité par tous les membres de la société dénommée SCI FIUMINALE au capital de 1.500€, ayant son siège social à BASTELICACCIA [20129], chemin Balestrino, immatriculée sous le numéro 797502424 au RCS d'AJACCIO, de la nomination de Madame Vanina PINTAT, demeurant à BASTELICACCIA [20129], lieu-dit Tepa, en qualité de nouveau Gérant à compter du 21/11/2024 pour une durée illimitée, en remplacement de M Laurent PINTAT pour cause de démission.

Mention en sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

Me Charles SANTUCCI,
Le Notaire.

N° 20

AVIS

Lors de l'AGE du 02/07/2024 de la SCI LZ, SCI au capital de 500 € dont le siège social est sis Lieu-dit Guadelli - Route de Calenzana - 20214 CALENZANA, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 523.339.034. Les associés ont constaté la fin des fonctions de Co-gérant de Monsieur Alain LECOMTE. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 21

AVIS

Lors de l'AGE du 02/07/2024 de la SARL EIB, SARL au capital de 60.000 € dont le siège social est sis Lieu-dit Guadelli - Route de Calenzana - 20214 CALENZANA, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 505.184.861. Les associés ont constaté la fin des fonctions de Co-gérant de Monsieur Alain LECOMTE. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 22

AVIS

Lors de l'AGE du 02/07/2024 de la SCI MJF, SCI au capital de 1.000 € dont le siège social est sis Lieu-dit Guadelli - Route de Calenzana - 20214 CALENZANA, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 533.436.697. Les associés ont constaté la fin des fonctions de Co-gérant de Monsieur Alain LECOMTE. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

PASSION PISCINES

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7700 euros

Siège social : C/Z SCI Maria Serena

Migliacciaru

20243 Prunelli-Di-Fiumorbo

791 261 662 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 01 juin 2021, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Bruno VUOSO de démissionner de ses fonctions de Gérant et a nommé en qualité de nouveau Gérant Monsieur Stéphane SELVINI, demeurant Lieu-Dit Saraccinella - Migliacciaru - 20243 Prunelli-Di-Fium'orbu, pour une durée illimitée à compter de ce jour. Le nom de Monsieur Bruno VUOSO a été retiré de l'article 17 des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Monsieur Stéphane SELVINI, nouveau gérant.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 24



Olivier PELLEGRINI

Avocat

Port de Plaisance de Toga

20200 Bastia

Tel : 04 95 32 05 85

Mail : pellegri.olivier@orange.fr

SARL AXE IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7500 euros

Siège social : Ld Cateraggio

Res San Bastianu - 20270 Aleria

481 370 468 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 05/12/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- de transférer le siège social du LD CATERAGGIO - RES SAN BASTIANU - 20270 ALERIA au 17, Cours Paoli - 20250 CORTE à compter du 03/12/2024, et de modifier en conséquence l'article 1-3 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 25

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

CHAUFFAGE PLOMBERIE ARTISANALE MURA SARL

Au capital de 7622 €

Siège social : Résidence La Gravona

Bât C1 - Rue des Romarins

20090 Ajaccio

400 804 274 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01/11/2024, l'A.G.E. des associés de la SARL CHAUFFAGE PLOMBERIE ARTISANALE MURA a décidé de transférer le siège social du Résidence La Gravona - Bât C1 - Rue des Romarins - 20090 Ajaccio au Lieu-dit Effriggio - route d'Afa - Baléone - 20167 Sarrola-Carcopino à compter du 1er novembre 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

LEADER BOAT

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 40.000 euros

Siège social : Sortie Sud

Route de Palombaggia

20137 Porto-Vecchio

429 885 122 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 10 décembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LEADER BOAT a décidé de transférer le siège social du Sortie Sud, route de Palombaggia, 20137 Porto-Vecchio au Maison Panzani, Quai Pascal Paoli, 20137 Porto-Vecchio à compter du 1er janvier 2025, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 27

M.G.

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social :

22, Chemin des Montarmots

25000 Besançon

513 598 979 RCS Besançon

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 octobre 2024, les associés ont décidé, à compter du 31 octobre 2024, de transférer le siège social à 22, Hameau de Chine, 20217 Canari.

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la prise de bail, avec ou sans promesse de vente, de tous immeubles bâtis ou non, quelle qu'en soit la nature. **Durée :** 99 ans.

Radiation du RCS de Besançon et immatriculation au RCS de Bastia.

N° 28

ATELIER BLUETTE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social : 6, Parc Cunéo d'Ornano

20000 Ajaccio-925244873 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 17 décembre 2024, l'Associée Unique a décidé : De transférer le siège social 6, Parc Cunéo d'Ornano, 20000 AJACCIO au 42, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO à compter du 17 décembre 2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Présidente.

N° 29

M.M.T.M.

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social :

22, Chemin des Montarmots

25000 Besançon

500 393 715 RCS Besançon

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 octobre 2024, les associés ont décidé, à compter de ce jour, de transférer le siège social à 22, Hameau de Chine, 20217 Canari. **Objet :** L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la prise de bail, avec ou sans promesse de vente, de tous immeubles bâtis ou non, quelle qu'en soit la nature. **Durée :** 99 ans. **Radiation du RCS de Besançon et immatriculation au RCS de Bastia.**

N° 30

HOLDING BASTELICA

Société Par Actions Simplifiée

Au capital de 7622,45 €

Siège social : 38, avenue Mont Thabor

Lot. Papi - 20090 Ajaccio

319 228 797 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique du 26 novembre 2024, il résulte que : Le siège social a été transféré, à compter du 01/12/2024, du 38, avenue Mont Thabor, Lotissement Papi, 20090 Ajaccio au 2, rue Sergent Casalonga, 20000 Ajaccio. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :**

Le siège social est fixé au 38, avenue du Mont Thabor - Lotissement Papi - 20090 Ajaccio.

*** Nouvelle mention :**

Le siège social est fixé au 2, rue Sergent Casalonga - 20000 Ajaccio.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Le représentant légal.

N° 31

L'ONDINE

SCI au capital de 200 €

Siège social : 35, Lotissement Neruccio

20240 Solaro

452 331 929 RCS de Bastia

Le gérant, en date du 05/12/2024, a décidé de transférer le siège social au 4415, route de Poggio - 20243 Prunelli Di Fiumorbo, à compter du 06/12/2024. Mention au RCS de Bastia.

N° 32

BODYBYPAO

Société à Responsabilité

Limitée à Associée Unique

Au capital de 1000 euros

Siège social : Résidence Giovasonole

Bât B - 20169 Bonifacio

930 945 928 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 16 décembre 2024, l'Associée Unique a décidé : - de transférer le siège social du Résidence Giovasonole, bât B, 20169 BONIFACIO au Rue Vincentello D'Istria, le Nouveau Centre, 20137 PORTO-VECCHIO à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 33

All About Films,

SAS au capital de 1000€

Siège social : 12, rue Ganneron

75018 Paris-913363917 RCS Paris

Aux termes d'une décision en date du 15/10/2024, l'assemblée générale ordinaire a décidé de transférer le siège social de la société de 12, rue Ganneron, 75018 Paris à 175, chemin Chjassu, Antonio Ceccaldi, 20215 Vescovato à compter du 15/10/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Président : Mme Penciolelli-Charles Marie-Thérèse demeurant 20, boulevard Paoli, 20200 Bastia. Dépôt au RCS Bastia.

**MODIFICATIONS STATUTAIRES**

N° 34

**Olivier PELLEGRINI**

Avocat

Port de Plaisance de Toga

20200 Bastia

Tel : 04 95 32 05 85

Mail : pellegrini.olivier@orange.fr**DEMECORSE NOUVELLE**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 18.000 euros

Siège social :

7, Rue Luce de Casabianca

20200 Bastia

801 474 404 RCS Bastia

Aux termes d'une décision du Président en date du 09/12/2024, il résulte que : Monsieur Anthony, Emile BOUFIGI, demeurant Lieu-dit A MARANA, 20290 LUCCIANA, a été nommé en qualité de Directeur Général.

Pour avis, Le Président.

N° 35

IVALDI - DE GUÉROULT LEPETITPAS

Association d'Avocats

à Responsabilité Professionnelle

Individuelle - Inter-barreaux

Siège social : 27, boulevard Jean Jaurès

95300 Pontoise

Etablissements :

9, boulevard du Général de Gaulle

20200 Bastia

7, boulevard d'Erkrath - 95800 Cergy

SIREN 452 056 203

MODIFICATION ASSOCIES ET DENOMINATION

Aux termes d'un acte modificatif de la convention d'association signé le 30 septembre 2024 et d'une délibération du conseil de l'ordre des avocats du Val d'Oise du 12 novembre 2024, l'Association d'Avocats à Responsabilité Professionnelle Individuelle inter-barreaux [A.A.R.P.I.] IVALDI - de GUÉROULT d'AUBLAY change de dénomination à la suite de l'association de Maître Paul LEPETITPAS et se dénommera IVALDI - de GUÉROULT - LEPETITPAS, AARPI inter-barreaux, inscrite aux tableaux des ordres d'avocats du Val d'Oise et de Bastia et composée des associés, Me Laurent IVALDI, avocat au barreau de Bastia, de Me Eléna de GUÉROULT d'AUBLAY et de Me Paul LEPETITPAS, avocats au barreau du Val d'Oise.

N° 36

L'AN.K

SAS au capital de 2000 €

Siège social : Col de Fogata

20220 L'île-Rousse

RCS Bastia 880 451 638

Par décision de l'associé Unique du 09/09/2020, il a été pris acte de la démission du Directeur Général Mme FERREIRA DOS SANTOS Annabelle à compter du 09/11/2020. Modification au RCS de Bastia.

N° 37

SARL ADINSULAS

58B San Martino - 20200 Bastia

SARL au capital de 1000€

RCS n°834 463 317

MODIFICATION DES STATUTS

L'AGE du 27/11/2024 prend acte de la cession de 12 parts détenues par Olivier THIRY au profit de Sophie THIRY.

Elle approuve la nouvelle répartition des parts sociales :

- Jean-Patrick THIRY : 76 parts sociales, numérotées de 1 à 76 inclus, représentant 76 % du capital social.

- Sophie THIRY : 24 parts sociales, numérotées de 77 à 100 inclus, représentant 24 % du capital social.

Par décision de l'AGE en date du 27/11/2024, il a été décidé à compter du 27/11/2024 de transférer le siège social au 12, RUE DE LA PART-DIEU, 69003 LYON.

Radiation du RCS de BASTIA et immatriculation au RCS de LYON.



N° 38

ASSULANA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Lotissement A Colombina

20129 Bastelicaccia

882 162 324 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 octobre 2024 a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de production d'énergie, à compter du 28/10/2024, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- de transférer le siège social du Lotissement A COLOMBINA, 20129 BASTELICACCIA au Lieu-dit A Torra, Route des Milelli, 20000 AJACCIO à compter du 28/10/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
Le Président.

N° 39

CADIMMO

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 65.250 euros

Siège social :

Centre Commercial Port Toga

CS 60001 - 20291 Bastia Cedex

539 004 606 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2024, il a été décidé de ne pas renouveler les mandats des Commissaires aux Comptes venant à expiration, à savoir :

- La Société Kalliste Révision Comptable, en sa qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire.

- Monsieur Paul FLACH, en sa qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant. Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 40

CEGI

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 40.000 €

Siège social :

Centre Commercial Port Toga

20200 Bastia

435 316 104 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 décembre 2024, a été nommée Co-Commissaire aux Comptes, la Société SAS AUDIT ET FINANCE située à AVIGNON, 50, rue Berthy Albrecht, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2030 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 41

LA TERRASSE DU PORT

Société par Actions

Simplifiée à Associé Unique

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-Dit La Teppa

20167 Appietto

828 203 554 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision du Président en date du 3 décembre 2024, il résulte que Monsieur Pierre, Antoine ROUFFY a été révoqué de ses fonctions de Directeur Général, à compter de ce jour et il n'a pas été procédé à son remplacement.

Pour avis, Le Président.

N° 42

ORTU DI L'ELLARA

SCEA au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Parmentile

20169 Bonifacio

910 237 932 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 22/11/2024, il a été décidé d'étendre l'objet social à l'activité agrotouristique par fourniture de logements meublés avec prestations hôtelières à caractère saisonnier et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 43

ATLANTYS SERVICE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 5000 euros

Siège social : Rocade de Mezzavia

Route du Stiletto - 20090 Ajaccio

838 574 044 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 2 décembre 2024 et à compter du même jour, l'Associée Unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de vente, confection, couture réparation et entretien de matériels et d'équipements de plongée et de chasse sous-marine et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,
Le Président.

S.L. IMMOBILIER

SAS au capital de 1000 euros
Siège social : 6, Rue Maréchal Ornano
20000 Ajaccio
843 845 041 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'AGO en date du 27/11/2024, il résulte que Madame Laetitia, Janie, Dominique AIQUI-SINI, demeurant Résidence les Collines du Salario, Immeuble l'Aventin, Bâtiment B2, 20000 AJACCIO, a été nommé en qualité de Présidente en remplacement de M. Benjamin, Umberto AROLDI, démissionnaire.

Les fonctions de Directrice Générale de Mme Laetitia, Janie, Dominique AIQUI-SINI, prennent fin à compter de ce jour.

Pour avis, Le Président.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 45

SARL D'EXPLOITATION DU DOMAINE DE SAN SEBASTIANO

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 3200 euros
Siège social et de liquidation :
Benciugnu la Trinité
20137 Porto-Vecchio
479 488 793 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/12/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mme Marie-Thérèse SECCHI, née SANCHEZ, demeurant Rue du Commandant Quilici, 20137 Porto-Vecchio, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Benciugnu la Trinité, 20137 Porto-Vecchio, adresse où la correspondance devra être envoyée et les actes et documents notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 46

STORIA DI MARE

SARL au capital de 1000 €
Siège social : 4, Avenue Paul Doumer
20220 L'Île-Rousse
RCS Bastia 813 486 487

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 30/09/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/09/2024, il a été nommé liquidateur(s) Mme MARTELLI Emmanuelle demeurant au Chemin de Cantaretto, 20220 PIGNA et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

SCI ANCOUDY IMMO

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 90 euros
Siège : 1, avenue Emile Sari
20200 Bastia
Siège de liquidation :
930, route de Saint-Florent
20200 Bastia
811 435 015 RCS de Bastia

AVIS DE DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 2 décembre a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mr Paul ANTONIOTTI, demeurant 930, route de Saint-Florent, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 930, route de Saint-Florent, 20200 BASTIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 48

COGIM CONSEILS GESTION IMMOBILIERE

SARL au capital de 7622,45 €
Siège social : Ld Rascine
20221 Cervione
401 705 389 RCS Bastia

Par décision de l'Assemblée générale du 31/12/2023, il a été décidé de la dissolution de la société, de nommer en qualité de Liquidateur Monsieur Camille Henri RUTILI demeurant LIEU-DIT RASCINE, CERVIONE, 20221 CERVIONE, et de fixer le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia. Modification au RCS de Bastia.

N° 49

SARL NAUTIC BALAGNE

SARL au capital de 64000 €
Siège social : Cantone
Zone Industrielle - 20260 Calvi
RCS Bastia 326 329 786

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 31/08/2024, il a été décidé :
- d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ;
- de donner quitus au liquidateur, M MASSONI Jean demeurant Boulevard Wilson, 20260 CALVI pour sa gestion et décharge de son mandat ;
- de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/08/2024. Radiation au RCS de Bastia.

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

SOCIETE INSULAIRE DE PROTECTION

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation au capital de 38.112 euros
Siège : Route de Géant Casino
Le Stiletto - 20090 Ajaccio
Siège de liquidation :
Route de Géant Casino
Le Stiletto - 20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 332 551 688

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12.11.2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean, Claude MINICONI, demeurant La Vigne - Trova - 20167 ALATA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé route de Géant Casino - Le Stiletto - 20090 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 51

ALLO POULET !!!

SASU au capital de 100 €
Siège social : 7, Montée de la Paratelle
20110 Propriano
888 027 034 RCS d'Ajaccio

Par AGO du 29/06/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 30/06/2024.

Mme LORIGA Vanessa, Résidence Legnodoro - 20100 Sartène a été nommé liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au siège social. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 52

ADIELEC

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation au capital de 900 euros
Siège : Corscia, 20224 Calacuccia
Siège de Liquidation : Corscia
20224 Calacuccia
RCS Bastia 793 259 227

L'Assemblée Générale réunie le 15 novembre 2024 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur André MEMMI, demeurant Corscia, 20224 CALACUCCIA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

SOCIETE INSULAIRE DE PROTECTION

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation au capital de 38.112 euros
Siège : Route de Géant Casino
Le Stiletto - 20090 Ajaccio
Siège de liquidation : Le Stiletto
20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 332 551 688

L'Assemblée Générale réunie le 12.11.2024 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Jean-Claude MINICONI, demeurant La Vigne - Trova - 20167 ALATA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 54

SAS SETANO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 134000 euros
Siège social : Route de Ventiseri
Pont de Travu - 20240 Ventiseri
800 937 294 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 10 Décembre 2024 : Il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 Décembre 2024 et sa mise en liquidation.

L'associé unique GUIDICELLI Charles-Marcel demeurant Route de Ventiseri, Pont de Travu, 20240 Ventiseri exercera les fonctions de Liquidateur durant la période de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Route de Ventiseri, Pont de Travu, 20240 VENTISERI, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

POURSUITE ACTIVITE SOCIALE

N° 55

AMOR CREATIONS SUCREES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 35, Allée des Lauriers
Altu di Chiapatella
20213 Penta-Di-Casinca
921 421 038 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

La Présidence,

AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 443.000 € HT**CCIC/DC/2024.049****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.

Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature pour la réalisation d'une mission d'assistance technique et administrative en Sûreté pour les installations portuaires de Corse.

Lieux d'exécution : Ports Ajaccio, Bonifacio, Porto-Vecchio et Propriano Ports de Bastia et de l'Île-Rousse.

Durée de l'accord cadre : L'accord cadre est passé pour une durée de 1 (un) an renouvelable 3 (trois) fois à compter de sa date de notification.

Nomenclature Européenne CPV :

71356200-0/Services d'assistance technique.

80 33 00 00 - 6 Services de formation en matière de sécurité.

80 51 00 00 - 2 Services de formation spécialisée.

80 55 00 00 - 4 Services de formation dans le domaine de la sécurité.

71 31 70 00 - 3 Services de conseil en protection et contrôle des risques.

Caractéristiques principales :

Il s'agit d'une mission d'assistance technique et administrative en Sûreté pour les installations portuaires visant à assurer la sécurité et la conformité des installations portuaires avec les réglementations en vigueur notamment les exigences du code ISPS (International Ship and Port Facility Security).

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe l'accord cadre en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

La présente procédure regroupe 06 (six) lots :

- Lot 1 : Port d'Ajaccio
- Lot 2 : Port de Bastia
- Lot 3 : Port de Bonifacio
- Lot 4 : Port de l'Île-Rousse
- Lot 5 : Port de Porto-Vecchio
- Lot 6 : Port de Propriano

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2124-4, R2161-12, R2161-15, R2161-21, R2161-22, R2161-23 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre sans montant minimum annuel et un maximum annuel en valeur :

- Lot N°1 : Port d'Ajaccio
Maximum annuel : 200.000 € HT
- Lot N°2 : Port de Bastia
Maximum annuel : 200.000 € HT
- Lot N°3 : Port de Bonifacio
Maximum annuel : 200.000 € HT
- Lot N°4 : Port de l'Île-Rousse
Maximum annuel : 200.000 € HT
- Lot N°5 : Port de Porto-Vecchio
Maximum annuel : 200.000 € HT
- Lot N°6 : Port de Propriano
Maximum annuel : 200.000 € HT

L'avis concerne un accord cadre à bons de commande de services.

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique.

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement.

Crédits ouverts à la section : 121, 126, 226, 234, 232, 233.

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation [phase candidature] et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation. .../...

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site « Plateforme des achats de l'Etat ».

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : Outre DC 1 et DC 2 :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires ou équivalentes sur les trois dernières années avec des organismes publics ou privés.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143- 5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation de l'accord cadre.

Date limite de remise des candidatures :

* Le 10 janvier 2025 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- * Des garanties et de la capacité économique et financière ;
- * Des capacités techniques et professionnelles du candidat ;
- * De la liste des prestations similaires effectués sur les trois dernières années.

Critères de jugement des offres pour chaque lot :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

- * Montant de la rémunération [60%]
- * Valeur technique [40%] appréciée à l'aune :

- Les moyens humains et matériels dédiés à la mission ;

- La méthodologie proposée pour la formation.

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2024.049

Renseignements complémentaires d'ordre administratif et technique :

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffes du Tribunal Administratif de Bastia, villa Montépiano

F-20407 Bastia.

E-mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr.

Tél. [+33] 495328866

Fax [+33] 495323855

Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr>

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administrative (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 17 décembre 2024.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 17 décembre 2024.

N° 57

COMMUNE DE SORBO OCAGNANO**INSTITUTION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

Par délibération en date du 10 décembre 2024.

Le Conseil Municipal de Sorbo Ocagnano a institué le droit de préemption urbain sur les zones U et AU définies par le PLU.

Cette délibération est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Maire, Dominique Albertini.

PROCHAINE PARUTION**ICN - DOUBLE NUMERO**

* VENDREDI 27 DECEMBRE 2024 - N°7062

* VENDREDI 03 JANVIER 2025 - N°7063

N° 58



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE n° 17/2024

1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO
Hameau de Guaitella
20200 Ville di Pietrabugno
Tél : 04.95.32.88.32,
Fax : 04.95.32.66.11,
Adresse internet : <http://www.pietrabugno.com>.
Courriel : marchespublics@pietrabugno.com.

2 - MODE DE PASSATION : Procédure adaptée [article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique] - Accord cadre allotés [article L 2113.10] à bons de commande mono attributaire [article R 2162-2 alinéa 2 et R 2162-13 à R 2162-14 du code de la commande publique] avec un montant minimum et maximum.

3 - OBJET DU MARCHÉ : Travaux de maçonnerie pour les besoins de la commune. Lot 1 - Travaux de maçonnerie et de gros œuvre sur la voirie communale (terrassements, bordures et revêtements de trottoirs, murs de soutènement, assainissement pluvial, etc.)

La présente consultation fait suite à la résiliation du marché initial.

4 - DUREE DU MARCHÉ : 1 an.

5 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES : Se référer au règlement de la consultation.

6 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.

7 - RENSEIGNEMENTS :

Pour obtenir tous les renseignements d'ordre administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats devront faire 3 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite auprès du service acheteur via la plateforme de dématérialisation de la Commune.

8 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES :

Les offres doivent être déposées par voie électronique sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.

9 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

La date limite de réception des offres est fixée au 17 janvier 2025 - 12 h 00.

Bon pour insertion,
Le Maire,
Michel ROSSI.

N° 59



OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CORSE

14, avenue Jean Nicoli - 20250 Corte

AVIS D'INFORMATION

L'Office de l'Environnement de la Corse porte à la connaissance des entrepreneurs, fournisseurs et prestataires de services qu'il publie sur son profil d'acheteur <https://oec.e-marchespublics.com> et via son site Internet <https://www.oec.corsica/>, l'ensemble des avis d'appel public à la concurrence relatifs aux marchés publics de fournitures, de services et de travaux.

DERNIERES MINUTES

N° 60

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/10/2024, il a été constitué une SAS dénommée :

MES ANGES PRODUCTIONS

Siège social : Place de L'église, Lieu-Dit Nivatoli, 20137 Lecci - **Capital :** 10.000€

Objet : En France et à l'étranger, la conception, le développement et la production de supports de communication audiovisuels, écrits, multimédias et cinématographiques et de tout projet servant à la communication, au conseil et à la publicité.

Président : M POËLS Frédéric, Nivatoli, 20137 Lecci.

Admission aux assemblées et droits de vote : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne un droit à une voix.

Clauses d'agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 61

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

SERVICE DES PROCEDURES COLLECTIVES CIVILES

N° RG 22/01284

N° Portalis DBXI-W-B7G-DAT6

EXTRAIT

Par jugement du 9 décembre 2024, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de : SCI A Mortella, ayant son siège social Rue du Centre, 20217 Saint-Florent.

Forme : SCCV

Inscrite au RCS : 802026518 Bastia

Activité : Construction-Vente

Juge Commissaire : Monsieur Gérard Egron-Reverseau, Juge Commissaire

Mandataire Judiciaire : ETUDE BALIN-COURT, sis 15, Boulevard du Général de

Gaulle - 20200 BASTIA.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du

Mandataire Judiciaire.

Pour extrait, le Greffier.

N° 62

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

SERVICE DES PROCEDURES COLLECTIVES CIVILES

N° RG 24/01339

N° Portalis DBXI-W-B7I-DJB3

EXTRAIT

Par jugement du 9 décembre 2024, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

SCI PAK, ayant son siège social Chemin Paola - Chemin de Timbore - 20260 Calvi

Forme : SCI

Inscrite au RCS : 402 435 150 Bastia

Activité : Gestion, entretien et mise en valeur d'immeubles

Date de cessation des paiements : 09 décembre 2024

Juge Commissaire : Monsieur Gérard Egron-Reverseau, Juge Commissaire

Mandataire Judiciaire : ETUDE BALIN-COURT, sis 15, Boulevard du Général de

Gaulle - 20200 BASTIA.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du

Mandataire Judiciaire.

Pour extrait, le Greffier.

N° 63

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

SERVICE DES PROCEDURES COLLECTIVES CIVILES

N° RG 24/01371

N° Portalis DBXI-W-B7I-DJGX

EXTRAIT

Par jugement du 9 décembre 2024, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

SCI Canelle, ayant son siège social Lieu-dit Canelle, 20238 Centuri.

Forme : SCI

Inscrite au RCS : 435175070 Bastia

Activité : Gestion d'immeubles

Date de cessation des paiements : 09 décembre 2024

Juge Commissaire : Monsieur Gérard Egron-Reverseau, Juge Commissaire

Mandataire Judiciaire : ETUDE BALIN-COURT, sis 15, Boulevard du Général de

Gaulle - 20200 BASTIA.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du

Mandataire Judiciaire.

Pour extrait, le Greffier.

N° 64

AVIS DE RÉSILIATION DE LOCATION GÉRANCE

La location gérance du fonds de commerce de camping, épicerie, vente de journaux et de boissons non alcoolisées, sandwiches, restauration exploité à lieu-dit Mezze, Quartier Saint Antoine, 20250 Corte entre l'indivision Debain Daniel propriétaire du fonds et la SARL Camping l'Alivetu RCS Bastia 539 741 439, a été résiliée d'un commun accord à la date du 07 novembre 2024.



N° 65



Etude de Maître

Dominique CHIARI-VALDRIGHI,
Notaires Associés à CORTE

(Haute-Corse), 28, bis cours Paoli
Immeuble Serena.

INSERTION CESSION DE LICENCE

Suivant acte reçu par Maître Dominique CHIARI-VALDRIGHI, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à CORTE, 28 bis cours Paoli, Immeuble Serena, le 22 octobre 2024, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DE BASTIA le 28 octobre 2024 Dossier 2024 00021256 référence 2B04P31 2024 N 00653, il a été constaté la cession de licence de débit de boissons.

Par Monsieur Dominique Antoine Sabatin BIANCHINI, époux de Madame Maria Daniela ANGHEL, demeurant à FAVALELLO [20212].

Au profit de Monsieur Edmond CASANOVA, demeurant à CORTE [20250], Route de Saint-Jean, Célibataire.

Portant sur : Une licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de 4ème catégorie sise et exploitée à CORTE [20250] à l'ENSEIGNE « RELAIS SAINT ANTOINE ».

Ladite licence a été cédée indépendamment de tous autres éléments du fonds auquel elle est attachée.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de DIX-HUIT MILLE EUROS (18.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la présente publication, au siège de Maître Dominique CHIARI-VALDRIGHI où domicile a été élu à cet effet.

Pour unique insertion, Le notaire.

N° 66

CASA LIVIA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 25, Boulevard Paoli

20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 Décembre 2024 à Bastia, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : CASA LIVIA

Siège : 25, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1000 euros

Objet : Centre esthétique d'autres soins à la personne, épilation, traitement anti-âge et amincissant.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Madame Livia PERRONE, demeurant 4, Rue Saint Jean - 20200 Bastia.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

N° 67

E-MOTUM

Société par Actions Simplifiée
(Société à Associé Unique)
Au capital de 210.000 euros
Siège social : Poretta
20290 Lucciana
752 982 645 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 6 Décembre 2024, l'Associée unique suite à la perte du Capital social statuant conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé une augmentation de Capital de 200.000 euros par incorporation de son compte courant. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 68

**ETF ELECTRICITE
TESSEIRE ET FIESCHI**

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 6000 euros
Siège : 32, Lotissement du Loretto
20090 Ajaccio
Siège de liquidation :
32, Lotissement du Loretto
20090 Ajaccio
528 449 853 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 18 novembre 2024 au 32, Lotissement du Loretto, 20090 AJACCIO a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Eric FIESCHI, demeurant 32, Lotissement du Loretto, 20090 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis, Le Liquidateur.

N° 69

**Olivier PELLEGRINI
Avocat**

Port de Plaisance de Toga
20200 Bastia
Tel : 04 95 32 05 85
Mail : pellegri.olivier@orange.fr

CESSION DE DROIT AU BAIL

Suivant acte sous seing privé en date à Bastia du 04/12/2024, enregistré au Service des Impôts de BASTIA le 10/12/2024, Dossier 2024 00024083, référence 2B04P31 2024 A 01983, La Société LA SIRENE, SARL au capital de 1.500,00 euros, dont le siège social est 9, Avenue Emile SARI - 20200 BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, sous le n° 817 757 875.

A CEDE : à La Société AU BLE D'OR, SARL au capital de 5.716,50 euros, dont le siège social est 7, Avenue Emile SARI - 20200 BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, sous le n° 381 809 813.
Le droit au bail des locaux situés 9, Avenue Emile SARI - 20200 BASTIA, moyennant le prix de 25.000,00 euros. Les oppositions seront reçues dans les dix jours à compter de la publication de cet avis par acte extrajudiciaire, au cabinet de Maître Olivier PELLEGRINI - Avocat - Port de Plaisance de Toga - Bâtiment A2 - 20200 BASTIA.

Pour avis,

N° 70

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 12/12/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :
MACONNERIE CALVESE
Objet social : Tous travaux de gros œuvre et de second œuvre du bâtiment
Siège social : Bâtiment A - Résidence Raffaella - 20260 Calvi.
Capital : 1.000 €. Durée : 70 ans. R.C.S : Bastia.
Président : Monsieur Sabatino TESSITORE demeurant Bât A - Résidence Raffaella - 20260 CALVI (Haute-Corse).

N° 71

SAS LE COFFRET II

Société par Actions
Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 10.000,00 euros
Siège social : CC CASINO
Lieu-dit « Vigna Majo »
20110 Propriano
Siège de la liquidation :
Viggianello (Corse-du-Sud) 20110
Lieu-dit Cuparchiata
Chez M. BERTHOLLE
750 503 260 RCS Greffe Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juillet 2020 :
Suite au décès de M. BERTHOLLE Luc et à la cessation de ses fonctions de liquidateur amiable de la société, Monsieur Olivier Christian BERTHOLLE, né à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100) le 14 septembre 1972, de nationalité française, demeurant à AJACCIO (20000), 9, Rue DAVIN est désigné en qualité de liquidateur pour une durée indéterminée, à compter du 30 juillet 2020.
Mention sera faite au RCS d' Ajaccio.

Pour avis,

N° 72

SCI ANDRILIA

Société Civile
En liquidation
Au capital de 1524,49€
Siège social : Aghione 20270
382 696 292 RCS Bastia

Aux termes d'une AGE du 16/12/2024, les associés après avoir entendu le rapport de Monsieur Pierre LAGRAULA, liquidateur, ont :
- approuvé les comptes de liquidation.
- donné quitus au liquidateur et le déchargent de son mandat.
- prononcent la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

N° 73

SASU M AUTO TRADING**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seings privés fait, à VESCOVATO (Haute-Corse), le 28 novembre 2024, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)
CAPITAL : 2000 € (DEUX MILLE EUROS)
DENOMINATION : M AUTO TRADING
SIEGE SOCIAL : 4 Lot. Paesolu di Campore - 20215 Vescovato
OBJET : La Société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement en location gérance ou autre contrat juridique :
ACHAT ET VENTE DE VEHICULES
La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe pouvant favoriser son extension ou son développement.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia
PRESIDENCE : Monsieur MENDEZ Corentin, Lucio, Antoine, né le 19 janvier 1998 à Avignon (Vaucluse), demeurant 4 Lot. Paesolu di Campore, 20215 Vescovato.
Pour avis, Le Président.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE



Informateur Corse Nouvelle

Déposez votre Annonce - Disponible 24/7
sur notre site : www.icn.corsica

Rubrique annonces légales

POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS **ASSOCIATIONS**
ET **COMMUNES**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**SERVICE
GRATUIT**

Dons de sang, services de garde,
collectes, distributions humanitaires

Permanences, fermetures et ouvertures
des services divers

Réunions,
colloques,
meetings

Assemblées générales,
conseils municipaux,
messes, cérémonies, travaux

Inscriptions,
recrutements,
concours

POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE,
JE ME RENDS SUR www.icn.corsica/publier-une-info



© stock.adobe.com/Julien Tonneur



BULLETIN D'ABONNEMENT

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à
ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Agostini - 114. Rue Claude-Papi - 20600 BASTIA

OUI, JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **65€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version par voie électronique pour **35€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **70€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en majuscules):

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN
J'accepte de recevoir les informations d'ICN Oui Non
et de ses partenaires Oui Non

Ci-joint mon règlement par

CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN CARTE BANCAIRE

N°

Expire fin Clé les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires

CORSICAPRESS EDITIONS SAS - RCS BASTIA 528 790 033



RELIGION

AJACCIO OFFRE À FRANÇOIS UN ACCUEIL DIGNE D'UN PAPE



Le 15 décembre, la Corse a accueilli un pape pour la première fois de son histoire. Durant ce déplacement exceptionnel, François a pu être témoin de la ferveur populaire qui anime l'île au quotidien.

En 2000 ans d'histoire, jamais un pape n'avait foulé le sol corse. Mais pour François, habitué des déplacements dans les territoires méditerranéens, c'est presque comme si ce déplacement avait coulé de source. Annoncé officiellement moins d'un mois auparavant, ce 47^e voyage apostolique et troisième déplacement en France, n'a toutefois pas manqué de faire couler beaucoup d'encre avant même que l'avion papal ne se soit posé sur l'île. François ayant, dit-on préféré l'île de beauté à la cérémonie de réouverture de Notre-Dame-de-Paris, à laquelle le président de la République, Emmanuel Macron, aurait tant aimé le voir présent, une semaine plus tôt. Qu'importe la crispation que cette annonce a suscité également chez le clergé français, loin des mondanités ; le souverain pontife aime pour sa part aller à la rencontre du peuple, et des actes de foi du quotidien. Et c'est exactement ce dont il a été témoin à Ajaccio ce 15 décembre. Accompagné par un soleil radieux, ce déplacement historique du Pape François a débuté sur les coups de 9 heures sur le tarmac de l'aéroport Napoléon Bonaparte, où il a été officiellement accueilli par le ministre de l'Intérieur démissionnaire, Bruno Retailleau, au son de la célèbre berceuse *A Nanna di u bambinu*, interprétée par le groupe Caramusa. À bord de sa Fiat 500, le souverain pontife a rapidement pris la direction du quartier Saint Joseph pour rejoindre sa papamobile et débiter une déambulation sur le front de mer, à l'occasion de laquelle des milliers de fidèles sont venus le saluer et ont laissé exploser leur joie. Dans la foulée, il s'est rendu au baptistère Saint Jean, un site paléochrétien découvert en 2005, afin de bénir ses vestiges tout comme Jeanne, 108 ans, la doyenne d'Ajaccio, rencontrée sur son chemin. Sans prendre le temps d'une pause, il a rallié le Palais des congrès pour la conclusion d'un colloque sur la religiosité populaire en Méditerranée, un thème qui lui est cher, au point que l'évènement aurait été à l'origine même de ce déplacement inédit. Il en a d'ailleurs profité pour souligner que la piété populaire renforce l'Église et a cité la Corse comme un modèle à suivre en Europe. Après un bref passage devant la



« Qui, mi sono sentito à casa mia ! »



mairie, le temps de saluer le conseil municipal, le Saint Père a par la suite marqué un arrêt qui n'a pas manqué de toucher le cœur des Ajacciens, en honorant la Madunnuccia, la sainte patronne de la cité impériale, que les habitants célèbrent avec ferveur tous les 18 mars depuis le XVII^e siècle. Puis, au sein de la cathédrale Santa Maria Assunta, il a adressé un message au clergé local, avant de prononcer la prière de l'Angélus. Après un bref repos dans les locaux de l'évêché, et un passage sur la place Miot pour saluer les quelques 7500 fidèles qui y étaient rassemblés, François a rejoint le Casone pour le moment que des milliers de personnes attendaient. Après une procession des nombreuses confréries de l'île, il a tenu une grande messe sur la place du Casone devant près de 10 000 personnes. Dans son homélie il a dévoilé n'avoir « *jamais vu autant d'enfants qu'en Corse* », après en avoir béni des dizaines, un large sourire au visage tout au long de la journée. « *Ils sont la joie et la gloire de votre peuple* », a-t-il lancé sous un tonnerre d'applaudissements, avouant par ailleurs avoir été touché par la piété populaire qui règne sur l'île. Enfin, au terme de ce déplacement sans temps mort, il a rejoint l'aéroport et Emmanuel Macron, arrivé entre-temps depuis Paris dans le but d'« *accueillir* », s'il en était encore temps, le souverain pontife sur le territoire français. Durant une entrevue de 45 minutes, les deux chefs d'État ont échangé sur de nombreuses questions internationales. Le Président de la République en a également profité pour lui offrir deux présents : une édition ancienne du poème de Charles Péguy *Présentation de la Beauce à Notre-Dame de Chartres* et le livre officiel de la reconstruction de Notre-Dame de Paris. Comme si certaines choses avaient encore du mal à être digérées du côté présidentiel... Le Saint Père a ensuite repris la route de Rome à bord d'un avion d'Air Corsica et s'est une dernière fois déclaré ravi par l'expression de la dévotion que la Corse a pu lui montrer. Enchantée par ce moment d'éternité, l'île de beauté gardera pour sa part à jamais le souvenir de ce pape qui a dit s'être senti ici « *comme chez lui* ». ■ Manon PERELLI

MUNICIPALES 2026

SYLVAIN FANTI VEUT RÉTABLIR LA DROITE TRADITIONNELLE BASTIAISE



Photos Christophe Giudicelli

Chef d'entreprise bastiais, Sylvain Fanti, est déjà sur le terrain pour les élections municipales de 2026, avec pour objectifs de redorer l'image de Bastia et de remettre la droite au centre du jeu politique.
Interview de Christophe GIUDICELLI.

Vous êtes déjà positionné pour 2026. Qu'est-ce qui vous motive ?

Ma détermination est pleine et intacte. Je reviens aux fondamentaux de ce qu'est la politique. La politique, ce n'est pas hériter d'un poste, c'est assumer une responsabilité, une charge. Cette responsabilité, bien sûr, doit nous amener à répondre aux attentes des Bastiais tout en étant guidés par une ligne politique claire et ambitieuse pour la ville. Avant de parler de candidature, et c'est ce sur quoi j'insiste à chaque fois, il faut d'abord travailler, rencontrer, échanger et convaincre. Je sais que le chemin peut être long, mais la passion qui m'anime pour Bastia depuis mon enfance est restée intacte. Durant les prochains mois, j'ai à cœur de montrer que l'avenir n'est pas une menace, mais bien une opportunité pour notre quotidien. Le principal sera de briser rapidement cette image catastrophique de ville pauvre. Nous voulons que Bastia assume son rôle de capitale de la Corse. C'est à moi de travailler pour que ma candidature soit entendue par les Bastiais et les Bastiaises.

Appelez-vous à une union des droites, des droites traditionnelles en tout cas ?

Je crois qu'actuellement, comme on l'a vu avec les élections de François-Xavier Ceccoli et de Laurent Marcangeli aux législatives, nos idées et nos électeurs sont globalement majoritaires sur le territoire, particulièrement en Corse. Ensuite, ma démarche est une démarche ouverte et de rassemblement de notre famille, allant de Jean-Martin Mondoloni à Jean-Louis Milani. Et avant tout, il s'agit de remonter ce qu'est la droite à Bastia. La libérer de ses peurs, assumer ses valeurs et ses échecs. Prendre des risques, assumer mes choix, c'est mon quotidien. Parler moins, agir plus.

Justement, qu'est-ce que la droite bastiaise pour vous ?

Une droite qui souhaite faire de Bastia un lieu où l'on vit en sécurité, un terreau prospère pour la création de richesse, un modèle de développement social. Au final, il s'agit de remettre le travail au centre du jeu, une notion qui a totalement disparu du discours de nos élus actuels. C'est aussi avoir le courage de s'attaquer à toutes les problématiques qui touchent la société, y compris en Corse, avec rigueur et sans tomber dans la démagogie.

À Bastia et en Corse, des mouvements et partis d'extrême droite sont de plus en plus présents sur la place publique et dans les urnes. Quel est votre point de vue ?

Je respecte chaque électeur, surtout en cette période où les citoyens se démobilisent vis-à-vis de la politique. Je respecte également tous ceux qui s'engagent. Si les droites radicales prospèrent aujourd'hui, c'est parce que, pendant des années, la droite dite traditionnelle a refusé de mettre des mots sur les maux. C'est directement lié à son refus de reconnaître les problèmes qui affectent le quotidien des citoyens, comme l'insécurité, la délinquance, les trafics de drogue, et l'islam radical. Ce sont des sujets qui concernent aussi la Corse. La droite traditionnelle s'est enfermée dans une stratégie d'évitement, craignant d'aborder ces sujets sensibles de peur d'être jugée par une gauche intellectuelle omniprésente dans les sphères d'influence. En tant que représentant de la droite, c'est à moi de démontrer que nous sommes responsables et capables de répondre de manière pragmatique et concrète à ces questions sans tomber dans la démagogie.

Le principal sera de briser rapidement cette image catastrophique de ville pauvre. Nous voulons que Bastia assume son rôle de capitale de la Corse.



« Il faudra élargir notre communauté d'agglomération du Cap Corse jusqu'à Lucciana. C'est le seul moyen de mutualiser nos forces et, au final, de prendre conscience d'une réalité déjà anticipée par les citoyens. »

Pensez-vous qu'il y ait une dynamique à droite et possiblement la fin du cycle nationaliste ?

La victoire nationaliste en Corse a commencé à Bastia. Il est possible que la fin du cycle nationaliste s'achève également à Bastia. Ce qui importe avant tout, ce n'est pas la défaite d'un camp ou d'un autre, mais la victoire de Bastia.

Quels seront vos thèmes de campagne pour 2026 ?

Je reprends un peu les thèmes du questionnaire que j'ai diffusé à Bastia. Le thème principal est le développement économique, avec comme point de départ l'investissement massif dans l'enseignement. Je défends aussi l'idée d'attirer à Bastia un grand nombre d'étudiants post-bac. Pourquoi ? Parce que ce sont eux qui façonneront la ville de demain. Il faut accueillir ceux qui veulent s'investir à Bastia, faciliter leur installation, simplifier leurs démarches au quotidien.

On compare souvent Ajaccio et Bastia, évoquant le déclassement de cette dernière. Votre ambition est-elle de la remettre au centre du jeu ?

Cette volonté est très clairement le thème central de ma campagne. « Bastia Capitale », c'est un slogan fort. Cela veut dire assumer un rôle, assumer une responsabilité. Par exemple, aujourd'hui, je considère que Bastia doit figurer parmi les meilleures villes nationales en termes d'adaptation au changement climatique. Or, si l'on regarde le développement urbain et la gestion des ressources, nous avons 25 ans de retard.

Vous évoquez également le Grand Bastia ?

Bien évidemment, c'est le sens naturel des choses. Il faudra élargir notre communauté d'agglomération du Cap Corse jusqu'à Lucciana. C'est le seul moyen de mutualiser nos forces et, au final, de prendre conscience d'une réalité déjà anticipée par les citoyens.

Vous étiez tête de liste aux municipales bastiaises de 2014. Comment anticipez-vous une nouvelle campagne dix ans plus tard ?

La passion qui m'anime ne m'a jamais quitté. Parfois, il faut prendre du recul, un peu de hauteur. J'ai profité de ces dix années pour accomplir des choses, pour montrer ma capacité. J'ai développé des entreprises, créé un groupe qui prospère aujourd'hui sur l'ensemble de la Corse. Et à titre personnel, j'ai fondé une famille, ce qui compte également. Aujourd'hui, je me sens prêt et disponible pour cette bataille.

Les commerçants évoquent très régulièrement le manque d'attractivité de la ville. Avez-vous une feuille de route ?

Premièrement, il faut faciliter l'accès à la ville. Si on ne peut pas accéder aux commerces, il n'y a pas de commerce. Il faut également proposer une offre d'emplois qui réponde aux besoins des entreprises en recherche de main-d'œuvre. Il faut mettre en adéquation l'offre et la demande. Il faut aussi laisser les commerçants faire leur métier en leur enlevant les contraintes administratives. Entre le début d'un projet et sa réalisation, il faut compter entre huit mois et un an, c'est trop long et difficile. Les gens n'ont pas toujours les moyens d'attendre. Enfin, dans un esprit de démocratie, je souhaite accorder une véritable voix consultative aux commerçants au conseil municipal, lorsque les sujets touchent le commerce de Bastia.

Quelles sont les prochaines étapes de votre campagne ?

Nous allons organiser un certain nombre de réunions dans chaque quartier pour aborder les questions déjà proposées aux Bastiais et aux Bastiaises, en fonction des réponses obtenues. Ce sera une campagne de terrain, une campagne d'idées, mais aussi une campagne avec des positionnements très clairs. Aujourd'hui, il est nécessaire de remonter ce qu'est la droite traditionnelle à Bastia. ■

SPECTACLE TOUT PUBLIC

Les enquêtes de l'inspecteur T

«*Enquêtes, filatures, flair et discrétion*»... telle est la devise de l'inspecteur Toutou, un limier pas comme les autres. C'est qu'il est un peu rêveur et, il faut bien l'avouer, pas toujours très rusé ni très habile. On pourrait même aller jusqu'à dire qu'il est extrêmement maladroit. Cet enquêteur fort heureusement unique en son genre peut cela dit compter sur un miroir magique pour réfléchir à sa place et l'aider ainsi à résoudre les mystères les plus complexes. Or l'affaire qui lui tombe sur les bras est assurément de celles qui s'annoncent comme particulièrement difficiles. En effet, des personnages de contes de fées font, les uns après les autres, appel à ses services car rien ne va plus dans leur petit univers. Leurs histoires respectives ont été brouillées, entremêlées, et ils se retrouvent précipités sans crier gare dans le monde réel, ce qui engendre une panique monstre. On voit ainsi défiler la Méchante Reine de *Blanche Neige*, le Prince Charmant de *la Belle au Bois Dormant*, le Grand méchant loup du *Petit Chaperon Rouge*, Ali Baba et quelques autres personnages féériques. Tous cherchent à retrouver leurs partenaires habituels pour reprendre le fil du récit. Le détective saura-t-il leur venir en aide? Peut-être, mais sûrement pas sans avoir auparavant provoqué, à son tour, quelques rebondissements aussi inattendus que malencontreux et contribué à compliquer encore les choses, en organisant des «retrouvailles» entre des personnages qui n'auraient jamais dû se croiser. Il faut dire à sa décharge que la plupart de ses clients semblent tous en quête de la même personne : une jeune fille. Dans le décor coloré d'une grande bibliothèque, féerie, poursuites et quiproquos sont les ingrédients d'une mise en scène librement inspirée du théâtre de tréteaux et de la farce, où se mêlent la folie et le burlesque. Un spectacle de la Compagnie Ucorne pour toute la famille (à partir de 6 ans).

Le 21 décembre 2024, 16h. Salle de spectacle Calvi-Balagne, site de l'Oasis, Calvi. www.corsebillet.com



CONFÉRENCE

Le magico-sacré en Corse

Dans la tradition corse, le magico-sacré est une réalité culturelle et spirituelle; la limite entre la religion et les croyances dites «profanes» est souvent très mince. En cette fin d'année, on pense bien évidemment au *segnu* et aux prières qui se transmettent durant la nuit de Noël, à partir de minuit, après la messe. Il existe entre une quarantaine et une cinquantaine de prières et de rites destinés à soulager les humains comme les animaux: contre la brûlure, les vers, les verrues, pour étancher le sang ou faciliter la cicatrisation d'une plaie... La plus célèbre est celle destinée à chasser l'ochju, le «mauvais œil» qui est jeté, parfois intentionnellement, parfois involontairement. Antoine Tramini, coutelier basé à Bastelica, est aussi un musicien et un passionné des rites et coutumes corses. Mythes, pratiques religieuses, rythme des saisons et croyances populaires sont au cœur de sa conférence qui aborde aussi l'espace fonctionnel de la mort ainsi que le rôle d'accompagnement des confréries. Entrée libre.

Le 23 décembre 2024, 18h. Espace Jean Schiavo, Ajaccio. [04 95 51 53 03 & www.ajaccio-tourisme.com/sortir/agenda/](http://www.ajaccio-tourisme.com/sortir/agenda/)



CHANT

Chjama è rispondi

C'est désormais une tradition de près de quarante ans: tous les ans depuis 1986, entre Noël et le Jour de l'an, se déroule à Pigna un «chjama è rispondi», une rencontre, ouverte au public, entre poètes improvisateurs, co-organisée par l'Adecec, association pour la promotion et la défense de la langue et la culture corses et la radio Voce. Ouverte à tous (connaisseurs ou curieux, experts ou néophytes), cette veillée rassemble, autour d'une ancienne tradition, des poètes de tous âges pour des échanges improvisés et chantés en langue corse, sous la forme des joutes oratoires; les rimes virevoltent et s'entrechoquent, le temps d'une soirée. On se défie, s'affronte, fait assaut de traits d'esprit, on cherche l'envoi qui laissera l'adversaire définitivement coi, mais la bonne humeur et la convivialité prévalent toujours. C'est donc une façon d'entretenir la flamme de la tradition et de se retrouver tous, dans un moment de rires et de partage. Cette année encore, donc, la nouvelle génération se mesurera à la vieille garde toujours vaillante, sous la coupole de l'auditorium. Après quoi, vers 20h, comme le veut la coutume, une trêve sera instaurée, le temps d'un repas à la Casa musicale où se retrouvent poètes et spectateurs. Puis, les chants et chjama n'étant jamais bien loin, la soirée et ses échanges se poursuivront pour durer sans doute fort tard. Entrée libre pour les joutes dans l'auditorium, réservation nécessaire pour le repas à la Casa musicale.

Le 28 décembre 2024, à partir de 17h. Auditorium et Casa musicale de Pigna. [04 95 61 77 31/04 95 61 73 13 & www.voce.corsica](http://www.voce.corsica)



CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCHARD

DES HISTOIRES DE PRÉSIDENTS



D'après photo DR

Quand un ancien président de la République rencontre un autre ancien président de la République, que se racontent-ils ? Sans doute des histoires de présidents de la République. Lors de la cérémonie de réouverture de Notre-Dame, le 7 décembre, on a vu Nicolas Sarkozy et son épouse Carla assis au premier rang, comme le veut le protocole, à côté de François Hollande et de son épouse, Julie Gayet. On a même cru les voir échanger quelques paroles, ce qui était étonnant car on sait qu'ils ne s'apprécient guère. Mais, ô surprise, on apprend qu'ils ont ensuite dîné tous les quatre. Là, on ne peut s'empêcher de penser que les oreilles d'Emmanuel Macron ont dû beaucoup siffler pendant toute la soirée.

Dans son film *Présidents*, Anne Fontaine mettait en scène deux anciens chefs de l'État, prénommés justement Nicolas [Jean Dujardin] et François [Grégory Gadebois], qui tentaient [sans succès] un come-back en duo. C'était de la fiction. Mais dans la réalité, les deux hommes restent en embuscade. Quel poids pèsent aujourd'hui ces deux anciens présidents, le premier ayant été battu par le second en 2012 et le second ayant renoncé à se représenter en 2017 à cause des coups de boutoir de Manuel Valls et Emmanuel Macron ?

Nicolas Sarkozy, entre deux procès, n'a pas applaudi à la nomination de François Bayrou au poste de Premier ministre. À *La Tribune du dimanche*, il a confié : « Je suis désolé pour la France de

ce spectacle affligeant et désolé pour le président de la République, qui se soumet lui-même à des combinaisons que personne ne peut comprendre. »

Il n'a jamais pardonné à François Bayrou de l'avoir trahi deux fois : en 2007, sans appeler clairement à voter pour Ségolène Royal, il n'avait pas appelé à voter pour Nicolas Sarkozy entre les deux tours de l'élection présidentielle ; et en 2012, en déclarant qu'il voterait pour François Hollande. En politique, les rancunes sont tenaces et les trahisons ne s'oublient jamais même quand les intéressés ont, selon la formule de Valéry Giscard d'Estaing à propos de Jacques Chirac, « jeté la rancune à la rivière ».

LE CLUB DES SEPTUAGÉNAIRES

Nicolas Sarkozy, très en retrait depuis sa défaite à la primaire de la droite en 2021 et dans l'impossibilité de se présenter aux élections étant donné son agenda judiciaire, reste un homme politique très courtisé. Tous viennent le voir à son bureau parisien comme on consulterait les oracles. Et pas seulement des hommes de droite. Il leur livre ses analyses, ses pronostics et ses bons mots. Il bluffe même certains de ceux qui l'ont combattu. Mais avec ou sans bracelet électronique, l'Élysée, pour lui, c'est fini.

François Hollande, en revanche, ne peut s'empêcher d'y penser car il n'aime que la politique et ne vit que pour la politique, dont il n'est jamais sorti. Il est même redevenu député de la Corrèze en juillet. À l'Assemblée nationale, il espérait, tel Giscard naguère, retrouver une

haute fonction, comme président de la commission des Affaires étrangères. Le groupe socialiste ne la lui a pas offerte. Le 4 décembre, il a voté la motion de censure. Parmi ses électeurs, tout le monde n'a pas apprécié le geste.

Mais peut-être François Hollande joue-t-il double jeu [ce ne serait pas la première fois] : avec la France insoumise au Palais Bourbon et contre à l'extérieur. À force de faire pression sur le premier secrétaire du PS, Olivier Faure, il a sans doute forcé celui-ci à engager ce qui ressemble bien à une rupture avec Jean-Luc Mélenchon. Le parti socialiste aura en 2025 ce qu'il aime par-dessus tout : un congrès où l'on se déchire. Il serait bien étonnant que François Hollande n'ait pas envie d'y mettre son grain de sel.

Ainsi sont faits nos responsables politiques. Battu en 1981, Valéry Giscard d'Estaing se serait bien vu, tel Raymond Poincaré au début du xx^e siècle, s'installer à l'hôtel Matignon, pour mieux viser de nouveau l'Élysée. Mais Jacques Chirac, Raymond Barre et Édouard Balladur en ont décidé autrement et lui ont barré la route. Il est d'ailleurs piquant de se souvenir qu'en 1989, le groupe dit des « renovateurs » de la droite et du centre voulait à tout prix mettre Giscard à la retraite : parmi ces douze jeunes loups, il y avait Michel Barnier et François Bayrou... Aujourd'hui, les jeunes loups ont plus de 70 ans, comme François Hollande. Nicolas Sarkozy les rejoindra le 28 janvier 2025 dans le club des septuagénaires. Quoi qu'il arrive, ils sont toujours persuadés d'avoir l'avenir devant eux. ■

RANCH PAGANACCIU



*Une envie de pleine nature et
d'une expérience unique ?*

BALADE À CHEVAL

- *Promenade à l'heure ou à la journée*
- *Baignade dans la rivière avec les chevaux*
- *Accessible à tous les niveaux*
- *Toujours en petit comité*

VILLAGE DE PENTA - 20213 PENTA-DI-CASINCA

☎ 07 77 70 57 72

